



NORD

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 février 2022 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de **Monsieur François-Xavier CADART, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Etaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,

BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, LESCROART Daniel, MAKSYMOWICZ Laurence, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, ROSENBERG-LIETARD Amandine EL MESSAOUDI Amira, CORBEAUX Éric, DAL Perrine, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absent :

GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
HOGUET Dominique, procuration à HUGUET Caroline
ADORNI Christel, procuration à CADART François-Xavier
DECRAENE Pierre, procuration à HUART Cécile
VANDEKERCKHOVE Benjamin procuration à CORBEAUX Éric

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215905605-20220304-D4_04032022-DE

COMMUNE DE SECLIN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2022**

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente la première étape de la procédure budgétaire annuelle des collectivités territoriales. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget par le Conseil Municipal. Bien que n'étant pas suivi d'un vote et n'ayant aucun caractère décisionnel, une délibération prend acte de sa tenue, afin d'informer le représentant de l'État du respect de la loi. Il constitue une formalité substantielle préalable au vote du budget.

Le DOB est une discussion autour des actions menées et à venir sur les composantes du budget communal. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement. Ainsi, il permet d'informer sur l'évolution de la situation économique de la collectivité, de présenter une situation financière de l'exercice écoulé, de mettre en lumière certains éléments de bilan et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif.

S'il participe à l'information de l'ensemble des élus de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif, ce débat peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Il est un exercice de transparence envers tous les administrés.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a modifié les dispositions relatives à ce débat d'orientation budgétaire en introduisant, depuis l'année 2016, la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce document doit comporter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure de la dette et pour les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il sert de base au débat d'orientations budgétaires et doit être présenté à l'assemblée délibérante qui acte, par délibération, la bonne tenue de ce débat et l'existence de ce rapport.

Pour l'année 2022, le budget prévisionnel, soumis au vote le 25 mars prochain, pourra, comme habituellement, être ajusté en cours d'année par voie de décisions modificatives. Le compte administratif sera adopté, avec le compte de gestion, lors de la séance du Conseil Municipal adoptant le budget primitif.

Le présent rapport se décline en 4 parties :

- Une présentation du contexte économique international, français et local dans lequel s'inscrit le budget de la commune
- Les grandes lignes de la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 dite « loi de finances 2022 » ayant un impact sur le bloc communal
- Les résultats 2021
- Les orientations budgétaires 2022 incluant une dimension ressources humaines

I. Éléments de contexte

a. Contexte économique sur le plan international

Selon un rapport de l'OCDE intitulé « *un exercice d'équilibre - perspectives économiques de l'OCDE* » datant de Décembre 2021

La reprise mondiale se poursuit, mais elle s'est essouffée et des déséquilibres ont émergé. L'incapacité à déployer rapidement et efficacement des campagnes vaccinales partout dans le monde coûte cher et l'incertitude demeure forte à mesure que surgissent de nouveaux variants. Dans la plupart des pays de l'OCDE, la production a désormais dépassé son niveau de la fin 2019 et converge vers la trajectoire prévue avant la pandémie, mais les économies à plus faible revenu, notamment celles où les taux de vaccination sont faibles, risquent d'accuser un retard.

L'inégalité de la reprise est généralisée

La reprise est inégale aussi dans les économies avancées. Si l'emploi est encore relativement faible aux États-Unis, il est déjà supérieur à son niveau d'avant la pandémie dans la zone euro. En revanche, le PIB aux États-Unis s'est redressé plus rapidement qu'en Europe. Des modèles de protection différents impliquent des enjeux différents à terme : s'il s'agit aux États-Unis de réinsérer plus de monde dans l'emploi, l'enjeu pour l'Europe est de gagner encore en croissance.

Le marché du travail est déséquilibré. Nombreux sont ceux qui ont du mal à trouver un emploi, alors que les employeurs éprouvent des difficultés à recruter dans un certain nombre de secteurs. Les compétences recherchées au lendemain de la crise ne sont pas nécessairement les mêmes qu'avant.

La pénurie de travailleurs dans certains secteurs reflète également une baisse des taux d'activité dans la plupart des pays de l'OCDE. La participation devrait se normaliser à mesure que les effets de la pandémie s'atténuent, augmentant l'offre de main-d'œuvre, ce qui contribuera à la modération salariale.

Des déséquilibres subsistent par ailleurs selon les activités : les secteurs impliquant des contacts physiques, notamment les voyages, le tourisme et les loisirs continuent de souffrir, alors que la demande de biens de consommation est vigoureuse, en particulier aux États-Unis.

La forte demande de biens se heurte à des difficultés du côté de l'offre.

Le rebond perd un peu de son élan face à l'envolée de la demande de biens, la réouverture de l'activité économique ayant occasionné des goulots d'étranglement dans les chaînes de production.

Les prix ont fortement augmenté pour les raisons suivantes :

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

- L'offre a du mal à faire face à la demande ;
- Le niveau élevé des prix de l'énergie et les pénuries de combustibles freinent la fabrication de matériaux essentiels ;
- Les difficultés d'approvisionnement dans les chaînes de production se propagent et créent des pénuries généralisées de certains biens.

La résurgence de ces tensions inflationnistes risque de durer plus longtemps qu'on ne le supposait il y a quelques mois. La hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie frappe en particulier les ménages modestes.

Dans les pays du G20, la hausse des prix à la consommation devrait atteindre un pic vers la fin de 2021, puis décélérer tout au long de 2022.

b. Contexte économique en France

Selon un document publié par la Banque de France et intitulé « Projections macroéconomiques – Décembre 2021 » **l'activité économique a retrouvé son niveau d'avant-crise dès le troisième trimestre et la reprise 2021 est solide**. La croissance du PIB atteindrait 6,7 % en 2021 en moyenne annuelle, puis encore 3,6 % en 2022 et 2,2 % en 2023, avant un retour sur un rythme proche du potentiel et nettement plus faible à seulement 1,4 % en 2024.

Pour la fin d'année 2021 et le début d'année 2022, deux facteurs viennent temporairement perturber quelque peu la poursuite de cette dynamique : d'une part, les difficultés d'approvisionnement, qui affectent particulièrement certains secteurs comme l'automobile ; d'autre part, la reprise épidémique, avec une cinquième vague mondiale et l'apparition du variant Omicron. Pour autant, l'économie française a démontré au fil des mois sa capacité d'adaptation au contexte de pandémie. Dès lors, le PIB en France continuerait de progresser, à un rythme certes moins élevé, au quatrième trimestre 2021, puis au premier trimestre 2022. En cas de situation sanitaire dégradée, il ne faut pas exclure un ralentissement plus marqué mais très temporaire de l'activité.

De 2021 à 2024, la dynamique de l'inflation totale comprendrait deux phases.

- Avec les tensions sur le prix du pétrole et les contraintes d'offre, qui entraînent de fortes hausses des prix de l'énergie et des produits manufacturés, l'inflation totale atteindrait un pic au quatrième trimestre 2021, puis baisserait progressivement pour repasser au-dessous de 2 % d'ici fin 2022. C'est ce que l'on a pu appeler « la bosse de l'inflation ».
- En 2023-2024, les hausses de prix des produits manufacturés redeviendraient faibles, comme souvent historiquement. Mais la bonne situation du marché du travail et la fermeture de l'écart de production favoriseraient une nette progression des salaires sur la durée et ainsi des hausses plus fortes des prix des services. L'inflation hors énergie et alimentation s'établirait alors sur les deux années autour de 1,7 %, niveau assez nettement au-dessus de celui qui précédait la crise de la Covid et assez comparable au rythme des années 2002-2007. Cette dynamique des prix et des salaires n'entamerait pas la progression du pouvoir d'achat des ménages ni les

marges des entreprises, qui s'établiraient sur cette période à un niveau comparable à celui d'avant-crise Covid.

L'incertitude qui entoure la prévision d'inflation reste élevée. À court terme, le pic d'inflation pourrait se prolonger si les tensions actuellement observées sur les prix des intrants dans la production duraient plus longtemps que prévu ou si les prix de l'énergie augmentaient à nouveau. À moyen terme, la trajectoire de l'inflation dépendra de la transmission des hausses de prix aux salaires, et réciproquement.

Après un rebond exceptionnellement fort sur les trois premiers trimestres de 2021, l'activité économique en France progresserait à un rythme plus modéré fin 2021 et début 2022

La projection de croissance économique pour 2021-2024 repose sur un certain nombre d'hypothèses. Ces hypothèses confirment un fort rebond global de la demande mondiale adressée à la France (+ 8,8 % en 2021, puis + 4,9 % en 2022 et + 4,9 % en 2023). Par ailleurs, dans ces hypothèses arrêtées le 25 novembre, l'augmentation du prix des matières premières s'est encore nettement accentuée par rapport à septembre : le prix du pétrole en dollar est revu à la hausse de 4 dollars en 2021, 11 dollars en 2022 et 8 dollars en 2023.

Ces révisions, pour la demande de nos partenaires comme pour les prix des importations, traduisent deux facteurs. D'une part, les difficultés d'approvisionnement ont continué à s'intensifier depuis l'été et elles freinent la reprise dans un certain nombre de secteurs. D'autre part, les évolutions économiques dans tous les pays restent dépendantes de la situation épidémique et celle-ci s'est de nouveau dégradée, notamment en Europe, avec en outre l'apparition du variant Omicron à l'échelle mondiale, conduisant un certain nombre de pays à prendre des mesures qui restreignent l'activité à court terme, malgré l'adaptation croissante des économies au contexte sanitaire. Ces facteurs conduisent à envisager que la poursuite du rebond de l'activité mondiale, pour continuer à rattraper les pertes subies depuis le début de la crise Covid, soit légèrement décalée dans le temps, sur la fin de l'année 2022 et en 2023. À cet horizon en effet, les tensions sur les approvisionnements devraient aussi s'alléger.

Le profil trimestriel de l'activité en France refléterait ces chocs. Au troisième trimestre 2021, la forte diffusion de la vaccination et la levée des contraintes sanitaires ont permis un net rebond de l'activité au-delà de ce que nous attendions. Le PIB est ainsi revenu à son niveau de la fin d'année 2019 même s'il reste encore à combler un écart à la tendance qui aurait dû prévaloir en l'absence de crise. La dynamique de rebond se modérerait toutefois au quatrième trimestre 2021 et au premier trimestre 2022 (croissance du PIB de 0,6 % et 0,2 % respectivement) avec les tensions sur les approvisionnements et la recrudescence de l'épidémie. Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises montrent néanmoins que l'économie s'adapte à cette situation, de sorte que le PIB continuerait à progresser dans les mois qui viennent. À partir du printemps 2022, l'activité rebondirait plus nettement, pour enfin retrouver progressivement en 2024 une tendance proche de celle de l'avant-crise.

Au total, la croissance du PIB s'établirait à 6,7 % en 2021, 3,6 % en 2022, 2,2 % en 2023 et 1,4 % en 2024

En 2021 et 2022, la forte croissance serait notamment portée par le rebond de toutes les composantes de la demande intérieure (cf. graphique 2 *supra*). Celui de l'investissement des entreprises et des ménages est déjà fort en 2021, alors que celui de la consommation des ménages gagnerait en vigueur en 2022. En revanche, la contribution nette du commerce extérieur ne se redresserait pas en 2022.

En 2023, l'environnement extérieur deviendrait par contre plus porteur ; la contribution du commerce extérieur net serait positive et l'assouplissement des contraintes dans les chaînes d'approvisionnement permettrait aux entreprises de reconstituer leurs stocks. L'année 2024 verrait une normalisation de l'ensemble de ces contributions à la croissance vers des niveaux plus habituels historiquement.

L'inflation totale connaîtrait un pic vers 3,5 % fin 2021, avec une forte contribution de sa composante énergétique, puis repasserait au-dessous de 2 % d'ici fin 2022. Elle s'établirait à un rythme de 1,5-1,6 % en 2023 et 2024, portée alors par la dynamique retrouvée des prix des services

Déjà revenu aujourd'hui à son niveau d'avant-crise, le **taux de chômage** connaîtrait une nouvelle légère décrue pour s'établir à 7,7 % en fin d'horizon de prévision (fin 2024)

Plusieurs facteurs soutiendraient un dynamisme des salaires par tête dans le secteur marchand. Hors effets du chômage partiel, ils progresseraient à un rythme proche de 4 % en 2022. En 2023-2024, ils continueraient d'augmenter à un rythme soutenu, autour de 3 %, supérieur à celui de la période 2012-2019 et proche de celui du début des années 2000. De fait, les premiers accords salariaux conclus dans certaines branches depuis octobre 2021 suggèrent une progression des salaires négociés, qui peut beaucoup varier suivant la situation de chaque branche, mais reste souvent supérieure à celle des dernières années précédant la crise de la Covid.

Les fortes hausses de prix actuelles se transmettraient d'abord pour partie aux salaires, conformément aux régularités historiques. C'est le cas en particulier du SMIC, revalorisé automatiquement en fonction de l'inflation au début du mois d'octobre (+ 2,2 %) et qui devrait l'être de nouveau en janvier 2022. Cette influence de l'inflation sur les salaires n'est pas en général une indexation complète à court terme. Mais elle serait complétée sur la durée par l'influence de la bonne tenue du marché du travail, avec en particulier le taux de chômage qui resterait à un niveau durablement bas en comparaison des 25 dernières années.

Le dynamisme des salaires qui s'ensuivrait soutiendrait le **pouvoir d'achat** des ménages, qui serait assez dynamique, surtout en 2023-2024. Étant donné les bons fondamentaux économiques, il ne serait d'ailleurs pas de nature à dégrader les marges des entreprises, les gains de productivité limitant notamment les hausses de coûts salariaux unitaires. **Les marges des entreprises** resteraient ainsi sur un niveau proche de l'avant-crise (cf. *infra*).

Après un ralentissement en 2022 lié à la fois à la remontée de l'inflation et à l'arrêt d'un certain nombre de mesures d'urgence (activité partielle, fonds de solidarité pour

les indépendants), le pouvoir d'achat regagnerait en dynamisme en 2023 et 2024, toujours porté par les revenus salariaux.

Au troisième trimestre 2021, la **consommation des ménages** a été particulièrement dynamique (5 %), en particulier dans le secteur de l'hébergement-restauration à la suite de la levée des contraintes sanitaires. Ce dynamisme s'est accompagné d'un recul important **du taux d'épargne**, même s'il reste encore nettement supérieur à son niveau d'avant-crise. La consommation marquerait ensuite le pas entre la fin 2021 et le début 2022 en lien avec les difficultés d'approvisionnement des entreprises, notamment dans le secteur automobile, mais également du fait de l'incertitude autour de la cinquième vague épidémique et du nouveau variant Omicron. En revanche, dès la mi-2022, une fois ces freins levés, la consommation retrouverait une trajectoire plus soutenue grâce à des revenus toujours dynamiques. Par ailleurs, les ménages continueraient de dépenser une partie **du surplus d'épargne** accumulé pendant la crise sanitaire. Celui-ci a atteint près de 170 milliards d'euros au troisième trimestre 2021. Selon nos projections, les ménages en dépenseraient environ un cinquième d'ici à 2024.

Les dépenses publiques seraient dynamiques en 2021 du fait certes des mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire (fonds de solidarité, activité partielle, dépenses exceptionnelles de santé, etc.), mais aussi des mesures de revalorisation salariale pour les salariés de la fonction publique (cf. Ségur de la santé, Grenelle de l'éducation), de la montée en charge du plan France Relance et, plus marginalement, de celle du Plan de développement des compétences. À cela s'ajoutent les mesures de soutien au pouvoir d'achat des ménages, comprenant le chèque énergie, l'indemnité inflation et le « bouclier tarifaire » qui entreraient progressivement en vigueur à la fin 2021. Les dépenses publiques (hors crédit d'impôt) continueraient donc à croître vigoureusement en 2021, de 4,2 % en valeur et 2,6 % en volume (déflaté par l'IPC hors tabac), après la forte croissance en 2020 (7,1 % en valeur et 6,9 % en volume). Malgré le déficit public élevé, et grâce au rebond du PIB ainsi qu'à des flux de créances favorables (notamment une réduction de l'excédent de trésorerie des administrations publiques constitué en 2020), le ratio de la **dette publique** sur PIB diminuerait légèrement, passant de 115,0 % en 2020 à 113,6 % en 2021.

Cette projection reste dépendante de l'évolution de la situation sanitaire en France et dans le monde

Outre l'incertitude concernant l'évolution de l'épidémie et des mesures sanitaires, des aléas macroéconomiques peuvent affecter l'activité économique et l'inflation de façon assez analogue aux dernières prévisions.

Une confiance retrouvée plus rapidement, grâce notamment aux développements favorables du marché du travail, en particulier une fois l'épisode épidémique actuel passé, pourrait inciter les ménages à consommer plus rapidement leur surplus d'épargne financière accumulé pendant la crise, ce qui soutiendrait l'activité. Sur un horizon un peu plus long, des gains d'efficacité en sortie de crise, y compris des

réallocations entre secteurs économiques et des réorganisations, pourraient contribuer à renforcer progressivement le rythme de la croissance potentielle future.

À l'inverse, les difficultés de recrutement signalées par les entreprises pourraient freiner la croissance si le manque de personnel entrave la production et n'est pas compensé par des gains de productivité supplémentaires. Les contraintes d'approvisionnement pourraient aussi se prolonger au-delà de la mi-2022 et continuer à freiner la reprise en détériorant, plus longuement que dans notre scénario central, la capacité des entreprises à répondre à la demande qui leur est adressée.

c. La situation socio-économique de la ville de Seclin

DEMOGRAPHIE – PROFIL ET REVENUS DES MENAGES

Population en 2018

Après une période de stabilité démographique, la ville a connu une diminution de sa population, en grande partie du fait des départs des habitants, la natalité restant quant à elle dynamique sur le territoire.

La ville est confrontée à un vieillissement important de sa population, qui s'accroîtra dans les années à venir.

Depuis les années 1960, la commune a connu trois phases démographiques :

- Une très forte progression de population sur la période 1968-1975
- La relative stabilité démographique sur la période 1990-2013
- Une diminution de la population entre 2013 et 2018

Démographie	Population en 2018	Population en 2013	Evolution annuelle moyenne
SECLIN	12 410	12 571	-0,3%
Couronne sud de Lille	139 032	133 488	0,8%
MEL	1 174 273	1 159 071	0,3%

Evolution de la structure par âge	Population en 2018	Population en 2013	Evolution annuelle moyenne
0 - 14 ans	2 431	2 677	-1,9%
15 - 19 ans	891	772	2,9%
20 – 29 ans	1 284	1 509	-3,2%
30 – 44 ans	2 575	2 619	-0,3%
45 – 64 ans	3 026	3 096	-0,5%
65 – 79 ans	1 539	1 271	3,9%
80 ans et plus	664	628	1,1%

La population de la ville vieillit.

Les moins de 25 ans représentaient 39% de la population en 1990 contre 32% en 2018.

Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en Préfecture le :
 Et de la publication le :

La part des 60 ans et plus a progressé de 7 points en 30 ans.

Répartition de la population par tranche d'âge

	0 - 14	15 – 19	20 – 29	30 – 44	45 – 64	65 – 79	80 et +
SECLIN	20%	7%	10%	21%	24%	12%	5%
Couronne sud de Lille	20%	7%	12%	21%	24%	11%	5%
MEL	20%	7%	15%	20%	23%	10%	4%

Caractéristiques des ménages en 2018

Composition des ménages	Ménages en 2018	Taille moyenne des ménages en 2018	Evolution annuelle moyenne 2013-2018
SECLIN	5 206	2,4	0,7%
Couronne sud de Lille	59 066	2,4	1,5%
MEL	511 315	2,3	0,8%

Personnes seules	2018
SECLIN	33,8%
Couronne sud de Lille	34,0%
MEL	38,2%

Part de personnes vivant seules	20 – 29	30 – 44	45 – 64	65 – 79	80 et +
SECLIN	12,2%	11,4%	19,3%	28,3%	41,6%
Couronne sud de Lille	15%	11,4%	17,8%	28,4%	50,1%
MEL	22,7%	14,5%	19,0%	29,9%	46,4%

Seclin, aujourd'hui, c'est :

- 29% de couples avec enfants / 46% en 1990
- 24% de couples sans enfants / 25% en 1990
- 13% de familles monoparentales / 7,5% en 1990
- 34% de personnes seules / 21% en 1990

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

La part des couples avec enfants ne représente qu'à peine 1/3 des ménages contre près de la moitié en 1990.

En 2018, la ville a, en majorité, attiré des personnes seules, des couples sans enfants ou des familles monoparentales, appartenant aux catégories populaires et à bas niveau de formation.

Mobilités résidentielles

690 personnes âgées de 1 an et plus ont quitté Seclin en 2018	5 206 ménages habitent à Seclin en 2018	700 personnes âgées de 1 an et plus sont arrivées à seclin en 2018
---	---	--

Les mobilités résidentielles sont marquées par deux éléments forts :

- Le départ de familles avec des jeunes enfants
- L'arrivée de personnes âgées, notamment dépendantes, liée à la présence de structures adaptées

REVENUS DES MENAGES

Revenu médian mensuel en 2018 :

SECLIN : 1 776 €

MEL : 1 724 €

Département du Nord : 1 670 €

France : 1 811 €

POPULATION ACTIVE ET EMPLOI

Population active résidente en 2018	Population active 15-64 ans	Taux d'activité 15-64 ans
SECLIN	5 817	75%
Couronne sud de Lille	65 838	74%
MEL	546 332	71%

Taux d'emploi en 2013 et 2018	2013	2018
SECLIN	64%	64%
Couronne sud de Lille	63%	64%
MEL	59%	60%

Population résidente en 2018	Travaillant dans le territoire	Travaillant à l'extérieur du territoire
SECLIN	29%	71%
Couronne sud de Lille	17%	83%
MEL	28%	72%

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

Emploi dans le territoire en 2018	Occupé par un habitant du territoire	Occupe par un habitant résident hors du territoire
SECLIN	12%	88%
Couronne sud de Lille	16%	84%
MEL	25%	75%

TAUX DE CHOMAGE

Taux de chômage de	2018	2019	2020	2021
FRANCE	8,7%	8,2%	8,1%	7,4%
HAUTS-DE-FRANCE	10,8%	10%	9,4%	9,7%
SECLIN	10,3%	8,9%	8%	8,45%

TOTAL DEMANDEURS EMPLOI SECLIN AU 31 DECEMBRE 2021	SECLIN	REGION HAUTS-DE-FRANCE
	1 093	539 464
CATEGORIE A	658	316 669
CATEGORIES A B C	1093	539 464

Catégorie A : sans emploi

Catégorie B : inférieur ou égal à 78 heures travaillées dans le mois

Catégorie C : supérieur à 78 heures travaillées dans le mois

TOTAL DEMANDEURS EMPLOI SECLIN AU 31 DECEMBRE 2021	SECLIN	REGION HAUTS-DE-FRANCE
	1 093	539 464
Dont hommes	55,2%	49,6%
Dont femmes	44,8%	50,4%
< 25 ans	14,4%	15,2%
25-49 ns	65,3%	60,1%
>50 ans	20,3%	24,7%
Bac + 3 ou plus	12,4%	10,9%
Bac + 2	11,3%	11,6%
Bac	24,7%	24,7%
BEP CAP	35,7%	37,7%
BEPC	7,1%	5,7%
Sans diplôme	8,8%	9,4%
Non renseigné	0%	0,1%

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

d. L'ambition politique : Préserver l'âme de Seclin et faire grandir Seclin

Les deux premières années d'exercice furent compliquées pour la mise en œuvre du programme politique au regard du contexte sanitaire qui a obligé la commune à décaler le démarrage de certains projets ; ceci étant, les services ont avancé en temps masqué sur les sujets prioritaires et ont traité les imprévus (pour sécuriser certains sites).

Pour autant, la feuille de route est écrite et partagée collectivement avec les élus, services et partenaires institutionnels et l'équipe municipale avance de manière méthodique sur deux volets :

- Les études pour préciser le cadre d'intervention de la collectivité,
- Les projets prioritaires à investir dans une logique de PPI et de culture de la recette.

Les projets s'inscrivent dans la continuité des services offerts à la population avec le souhait de les faire évoluer de manière innovante et de répondre aux besoins (mise en place d'une bourse au permis par exemple, mise en œuvre des orientations de la loi EGalim en restauration collective) ; c'est une priorité réaffirmée. Les cadres d'intervention seront précisés avec les services et les élus comme par exemple la notion de parcours éducatif qui ambitionne de créer un véritable parcours dès le plus jeune âge jusqu'à l'entrée à l'âge adulte en plaçant le jeune dans un parcours vers l'autonomie.

Cette mise en œuvre s'inscrit également dans la poursuite d'une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes.

Le plan d'actions municipal se décline autour des axes suivants :

- o Une ville au cadre de vie exemplaire
- o Une ville solidaire qui ne laisse personne de côté
- o Une ville connectée
- o Une ville inscrite vers un avenir durable
- o Une ville entreprenante
- o Une ville plus sécurisée et plus respectueuse de la tranquillité et salubrité publique
- o Une ville démocratique et citoyenne

Pour disposer à terme :

D'un poumon vert

Prenant appui sur le Parc de la Ramie et les parcs périphériques propices aux ballades familiales ou individuelles à visées de loisirs, de sport de plein air, d'espaces dédiés à programmation culturelle ou à des évènementiels grand public.

D'un cœur sportif

Prenant appui sur le complexe DUROT pour en faire le rendez-vous incontournable pour la pratique sportive, les évènementiels sportifs ; les associations et les partenaires du monde économique souhaitant exercer une pratique sportive.

D'un cœur culturel

Prenant appui sur la salle de Spectacle à venir, la Bibliothèque, les locaux à proximité immédiate à vocation culturels : artère principale de la pratique artistique

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

(salle de spectacle, lecture publique, arts plastique, danse, musique, résidence d'artistes), socle du futur conservatoire à rayonnement communal.

D'un cœur de ville dynamique

Prenant appui sur le commerce de centre-ville, les artisans, les commerçants sédentaires, non sédentaires, UNEXPO et la zone industrielle afin que les retombées économiques profitent au plus grand nombre.

D'un cœur festif

Prenant appui sur un programme d'événementiels à caractère populaire venant rythmer la vie seclinoise annuelle avec des rendez-vous récurrents, des incontournables et des surprises plaçant les seclinois au cœur du projet.

D'un cœur citoyen

Prenant appui sur les habitants quel que soit leur âge en les plaçant au cœur des décisions qui les intéressent en premier lieu (promouvoir la démarche participative visant une participation éclairée et apaisée) et sur des espaces d'échanges citoyens : Conseil Municipal des Enfants/Conseil des Jeunes/Conseil Citoyen/Conseil des Sages ... L'objectif poursuivi est de faire des jeunes d'aujourd'hui, les citoyens éclairés de demain.

II. La loi de finances 2022

La loi de finances pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros (contre les 143,4 milliards prévus dans le texte initial).

a. Les principales mesures

De nouvelles dépenses pour la croissance :

Le budget 2022 prolonge la mise en œuvre du "Plan de relance", avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Le dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov', est prolongé en 2022. Le soutien au secteur ferroviaire et au fret est maintenu (en particulier reprise de la dette de SNCF Réseau par l'État). Le développement des énergies renouvelables est accompagné. Le soutien fiscal aux entreprises de transport maritime et fluvial qui s'engagent dans la transition écologique à l'occasion du renouvellement de leur flotte est renforcé.

Le budget 2022 traduit le volet fiscal du plan en faveur des travailleurs indépendants annoncé par le président de la République le 16 septembre 2021 (transmission d'entreprises facilitée, doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des TPE...).

Plusieurs priorités gouvernementales à destination des jeunes sont également traduites : poursuite du développement du service national universel et du service

civique ; prolongation jusqu'en juin 2022 des primes pour le recrutement d'un apprenti...

En matière de handicap, le mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est modifié en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes. Cette réforme consiste en un abattement fixe de 5 000 euros sur les revenus du conjoint du bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 euros par enfant. Cette mesure permettra d'augmenter l'allocation de 110 à 120 euros par mois en moyenne pour 120 à 130 000 bénéficiaires.

Des amendements du gouvernement sont venus compléter le texte afin d'inscrire deux mesures annoncées le 12 juillet dernier par le président de la République :

- **Le plan d'investissement pour bâtir la France de 2030, à hauteur de 34 milliards d'euros**, dont 3,5 milliards d'euros de crédits dès 2022 ;
- La création d'un **revenu d'engagement pour les jeunes**, destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation. Plus de 500 millions ont été votés pour la mise en œuvre de ce nouveau revenu qui doit débiter le 1er mars 2022. Ses bénéficiaires percevront une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois, en contrepartie de 15 à 20 heures de formation ou d'accompagnement par semaine, sur une durée de 6 à 12 mois.

Le bouclier tarifaire face à la hausse des prix de l'énergie :

Sur amendement du gouvernement, un **"bouclier tarifaire"** est mis en place **pour contenir la forte hausse du prix du gaz** (par une modulation, en plus du gel des prix de vente du gaz à leur niveau d'octobre 2021, de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) **et du prix de l'électricité** (par une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Le bouclier s'appliquera du 1er février 2022 au 31 janvier 2023.

Ce bouclier est complété par la faculté pour le gouvernement de bloquer, exceptionnellement au cours de 2022, la hausse des tarifs réglementés de vente (TVR) d'électricité à 4%, en dérogeant aux tarifs proposés par la commission de l'énergie et ce pour lisser la hausse des prix. Il est prévu, à compter de la première évolution des tarifs réglementés en 2023, le rattrapage des pertes induites pour EDF sur 12 mois.

Le coût du bouclier est, à ce stade, prévu à 5,9 milliards d'euros.

Ce dispositif complète **"l'indemnité inflation" de 100 euros pour les personnes gagnant moins de 2 000 euros et le complément de 100 euros au "chèque énergie"** pour les ménages les plus modestes, financés par la loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021.

Les mesures pour les collectivités locales :

La loi prévoit une expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour les départements volontaires. Un amendement a précisé les conditions de cette expérimentation pour les départements qui candidateront avant le 30 juin 2022 et qui

entreront dans l'expérimentation au 1er janvier 2023. La Seine-Saint-Denis sera le premier département de métropole à expérimenter cette renationalisation en 2022.

La péréquation régionale est réformée. Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions.

Conformément du discours du chef de l'État du 2 septembre dernier, des amendements du gouvernement financent le plan "**Marseille en grand**" (rénovation de 174 écoles de la ville, un milliard d'euros pour les transports prioritaires de la métropole Aix-Marseille-Provence).

La poursuite de la baisse des impôts :

Les **baisses d'impôts des particuliers et des entreprises**, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics :

Les **moyens des ministères régaliens**, des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont **augmentés** en 2022.

Les crédits du ministère de la défense, comme le prévoit la loi de programmation militaire, sont en hausse. Le budget du ministère de l'intérieur augmente également pour mettre en œuvre les mesures annoncées à l'issue du "Beauvau de la sécurité". En outre, comme en 2021, aucune suppression d'emplois n'interviendra dans le réseau territorial des préfectures et sous-préfectures. Le budget de la justice progresse, pour la deuxième année consécutive, de 8%.

L'éducation nationale, premier poste du budget de l'État, bénéficie en 2022 d'une rallonge de 1,7 milliard d'euros, notamment pour financer les revalorisations salariales des enseignants. L'investissement dans la recherche est accentué (+760 millions d'euros).

Des moyens nouveaux sont donnés à l'Institut national du service public (INSP), dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

Les effectifs des emplois publics de l'État et de ses opérateurs restent à un niveau quasi-stable depuis 2017.

b. Principales incidences de la loi de finances sur les budgets 2022 :

Les dotations :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

L'effort de solidarité se poursuit pour une enveloppe totale de la DGF qui reste stable pour la 5ème année consécutive : 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total. Cette stabilisation n'empêchera toutefois pas les variations individuelles résultant des règles habituelles de calcul, aussi bien pour la dotation forfaitaire (DF) que pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Ainsi pour la ville de Seclin, la dotation forfaitaire (DF) qui s'élevait à 1 443 908 € en 2013 a diminué progressivement pour être supprimée en 2020.

Quant à la Dotation de Solidarité urbaine (DSU), elle est estimée à un montant de 382 817 € en 2022.

La fiscalité :

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

À titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- Les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert ;
- Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation ;
- Pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2022 a adapté en conséquence l'ensemble des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale). Elle intègre en outre de nouvelles ressources aux indicateurs financiers communaux, afin de renforcer leur capacité à refléter la richesse relative des collectivités. Une fraction de correction est mise en place afin de neutraliser complètement les effets de ces réformes en 2022 sur le calcul des indicateurs, puis d'en lisser graduellement

les effets jusqu'en 2028. Ainsi, la répartition des dotations ne sera pas déstabilisée et intégrera progressivement les nouveaux critères.

Le Fonds de Compensation de la TVA :

La loi de finances pour 2021 a acté l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Pour mémoire, ce concours financier de l'Etat est le premier dispositif de soutien à l'investissement local et représente un montant de 6,5 Md € en 2022.

Son automatisation consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques, mais aussi d'une modernisation progressive et significative du travail des agents des préfectures en charge de ce dispositif.

L'automatisation, qui a débuté avec certaines catégories de collectivités ou d'établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2021, concerne cette année toutes les collectivités et groupements qui avaient participé au plan de relance de 2009-2010. L'automatisation sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) permet de récupérer une partie de la TVA sur les investissements réalisés en N-1, ainsi que sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, et de réseaux.
Pour 2022, le taux de calcul est inchangé (16,404 %).

La dotation de soutien à l'investissement (DSIL) :

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est inscrite depuis 2018 dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) en son article L 2334-42.

Elle est destinée aux collectivités et à leurs groupements à fiscalité propre et est ciblée sur le financement d'opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles précisées dans une circulaire transmise aux élus par le Préfet.

Pour l'année 2022, la DSIL devrait être composée d'une enveloppe unique déléguée aux préfets en début d'année. Elle sera mobilisée pour soutenir notamment les projets qui concourent au développement écologique des territoires, qui renforcent leur attractivité et augmentent leur résilience au changement climatique.

La ville de Seclin sollicitera ce fonds pour la rénovation des projets de la Salle Verte et de la Salle des fêtes.

c. Autres mesures

Prorogation de la géographie prioritaire et des dispositifs de soutien aux territoires en difficulté :

Prorogation d'une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023 des contrats de ville et de huit dispositifs zonés de soutien du développement économique et de l'emploi dans les territoires qui arrivent à échéance le 31 décembre 2022 dont les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Au 1er janvier 2022, une vague importante d'application anticipée du référentiel M57 pour les collectivités volontaires :

Le référentiel M57 offre aux collectivités locales le cadre budgétaire le plus souple et les principes comptables les plus récents ; il est notamment le support d'expérimentation de la certification des comptes locaux et du compte financier unique.

Le référentiel M57 a vocation à remplacer, au 1er janvier 2024, les instructions aujourd'hui appliquées par les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs (M14, M52, M61, M71, M831, M832). Son application peut être anticipée par le recours au droit d'option, formalisé par l'adoption d'une délibération par la collectivité souhaitant adopter au 1er janvier 2022 (ou 2023) ce futur référentiel unique.

L'application du référentiel s'étend également, dès le 1er janvier 2022, aux caisses des écoles, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux associations syndicales autorisées.

Les collectivités adoptant le référentiel M57 au 1er janvier 2022 font l'objet d'un accompagnement rapproché de la part des services de la DGFIP. À cet égard, cette première année de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux est très satisfaisante ; témoignant de l'intérêt des collectivités pour ce référentiel, plus de 12 000 budgets appliquent désormais le référentiel M57, dont plus de 7 000 budgets en M57 abrégé (situation arrêtée au 18 janvier 2022).

La ville de Seclin souhaite adopter ce futur référentiel en 2023.

Mise en œuvre du compte financier unique (CFU) pour les expérimentateurs de la vague 1 (exercices 2021-2022) et entrée dans le dispositif pour les expérimentateurs de la vague 2 (exercices 2022-2023) :

Le CFU a vocation à se substituer au compte administratif et au compte de gestion à partir de 2024. La ville de Seclin envisage d'émarger au dispositif à compter de 2023.

Il est adopté par certaines collectivités au titre de l'exercice 2021 à titre expérimental ; la période d'expérimentation prendra fin à l'issue de l'exercice 2023.

Pour mémoire, les collectivités souhaitant expérimenter le CFCU pour les exercices 2022-2023 (vague 2 de l'expérimentation) avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour déposer leur candidature.

Déploiement du réseau des conseillers aux décideurs locaux :

Depuis 2020, les conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres experts de la DGFIP, offrent aux collectivités locales des prestations de conseil personnalisées et adaptées aux enjeux spécifiques et stratégiques de leur territoire.

Fonction nouvellement créée dans le cadre de la réorganisation des services déconcentrés (nouveau réseau de proximité de la DGFIP), le CDL travaille en collaboration avec les services de gestion comptable (SGC) qui assurent la gestion budgétaire et comptable des collectivités.

Le taux de satisfaction des élus très encourageant (86 % des élus satisfaits des prestations réalisées par les CDL au premier semestre 2021) conduit la DGFIP à poursuivre le déploiement selon un rythme progressif et soutenu.

Déployés en priorité auprès des collectivités de petite taille, près de 450 CDL avaient déjà pris leur fonction à la fin de l'année 2021. Le déploiement se poursuit en 2022 avec l'installation complémentaire de 400 CDL sur des collectivités plus grandes et, d'ici 2023, chaque EPCI devrait être suivi par un conseiller dédié soit près de 1 050 CDL au total.

Dispositifs de soutien financier aux collectivités locales dans le cadre de la crise sanitaire :

Dès le début de la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté une série de mesures visant à compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales. Ces mesures ont poursuivi deux objectifs principaux : donner aux collectivités de la visibilité en leur garantissant un niveau de recettes minimal en 2020 et 2021, pour soutenir leur territoire pendant la crise, et préserver la situation financière des collectivités ayant subi les pertes les plus importantes.

III. Les résultats 2021

Les résultats de l'exécution budgétaire 2021 sont provisoires. Ils ne seront définitifs qu'à l'issue du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion de la Trésorerie de SECLIN. Ils s'établissent comme suit :

a. La section de fonctionnement

Excédent antérieur reporté (1)
7 426 700 €

Dépenses 2021
18 123 500 €

Charges générales 3 926 700 €
Dépenses de personnel 12 251 300 €
Autres charges de gestion 1 285 300 €
Charges financières 24 400 €
Charges exceptionnelles 131 200 €
Dotations aux amortissements et provisions 100 000 €
Mouvements d'ordre (Dotation aux amort., cessions) 404 600 €

Recettes 2021
19 054 500 €

Produits des Services, du domaine 975 400 €
Impôts et taxes 15 963 500 €
Dotations et participations 1 834 800 €
Atténuations de charges 106 600 €
Autres produits de gestion courante 50 800 €
Produits exceptionnels 101 400 €
Reprises sur amortissements et provisions 19 100 €
Mouvements d'ordre (Constatation quote-part subventions) 2 900 €

Excédent 2021 : 931 000 € (2)

Résultat à affecter (1) + (2) : 8 357 700 €

Résultat à affecter après retrait lettre d'engagement : 5 057 700€

b. La section d'investissement

Solde d'exécution négatif 2020 (1)
3 030 356 €

Dépenses 2021

1 289 100 €

Emprunts 383 200 €
Dépenses d'équipement 896 000 €
Subventions d'équipement 0 €
Mouvements d'ordre 9 900 €

Recettes 2021

1 767 400 €

FCTVA 281 600 €
Subventions d'investissement 160 700 €
Autres recettes diverses 19 200 €
Excédents de Fonctionnement capitalisés 894 200 €
Mouvements d'ordre (Amortissements, cessions, inventaire) 411 700 €

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

Besoin de financement 2021 (2) : 478 300 €

Solde d'exécution négatif 2021 (1) + (2)

2 552 056 €

IV. Orientations budgétaires 2022

L'ensemble de l'encadrement de la collectivité a été sensibilisé à l'élaboration et au suivi budgétaire. La réflexion sur le budget s'est exercée de manière collégiale en mettant autour de la table la Direction des finances et chaque pôle autour de la Direction Générale et des élus en charge des questions financières. Cette méthodologie a permis de renforcer la culture financière des encadrants de la collectivité et de mieux appréhender ce que recouvrait chaque ligne budgétaire. Ainsi, la sincérité budgétaire a été renforcée.

a. La section de fonctionnement

i. Les recettes

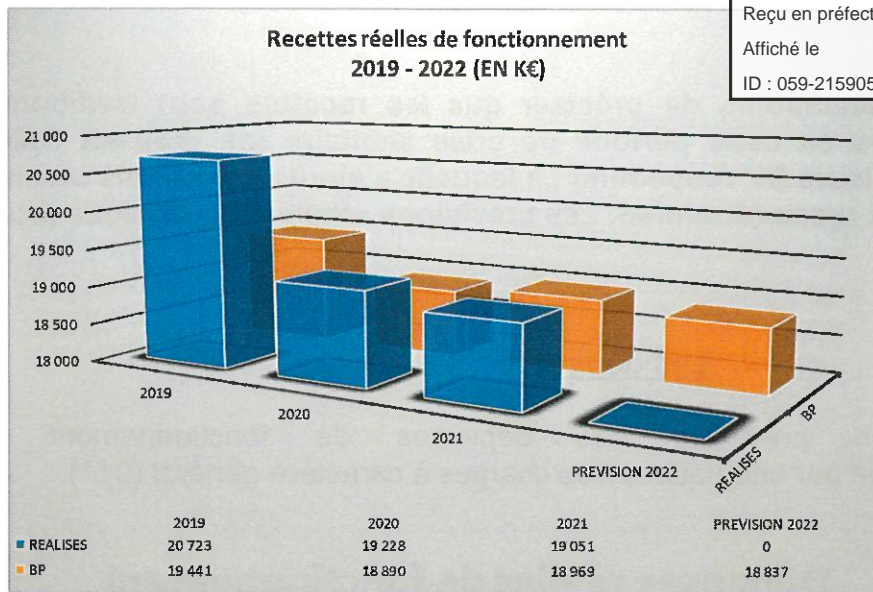
Les recettes réelles de fonctionnement sur la période 2019-2022 et leur répartition :

Les recettes réelles de fonctionnement sur la période 2019-2022 et leur répartition

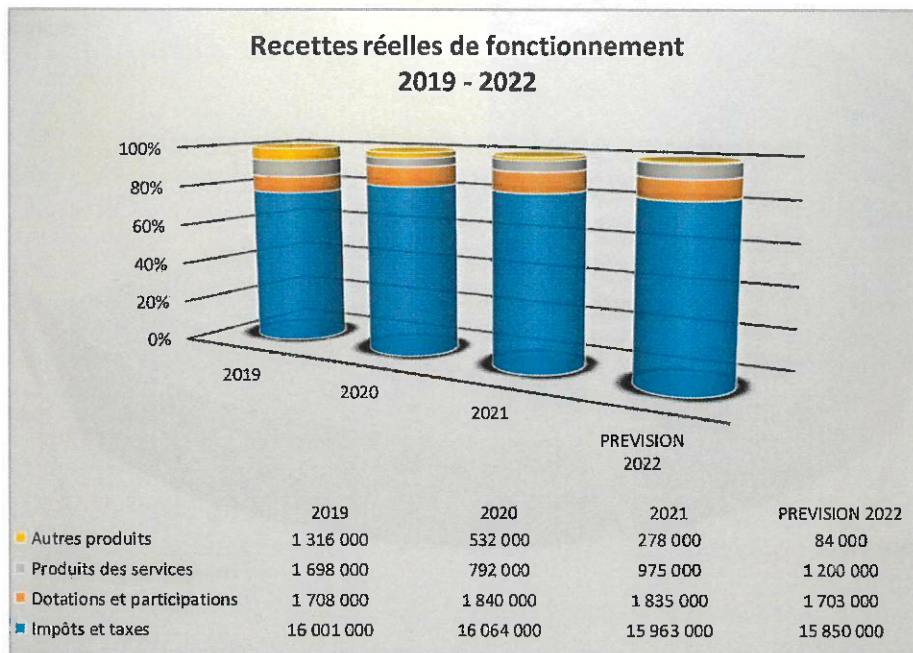
	2019	2020	2021	PREVISION 2022
BP	19 441 000 €	18 890 000 €	18 969 000 €	18 837 000 €
REALISES	20 723 000 €	19 228 000 €	19 051 000 €	?

Pour comparer les différentes années, il faut neutraliser les recettes exceptionnelles comptabilisées au chapitre 77 (cessions de biens, indemnités de sinistre, mandats annulés sur exercices antérieurs...), et les soustraire du tableau ci-dessus.

	2019	2020	2021	PREVISION 2022
BP	19 360 000 €	18 890 000 €	18 968 000 €	18 837 000 €
REALISES	19 680 000 €	18 925 000 €	18 950 000 €	?



Pour comparer les différentes années, il faut neutraliser les recettes exceptionnelles comptabilisées au chapitre 77 (cessions de biens, indemnités de sinistre, mandats annulés sur exercices antérieurs...), et les soustraire du tableau ci-dessus.



Nous obtenons ainsi :

2019	2020	2021	PREVISION 2022
19 680 000 €	18 925 000 €	18 950 000 €	18 837 000 €

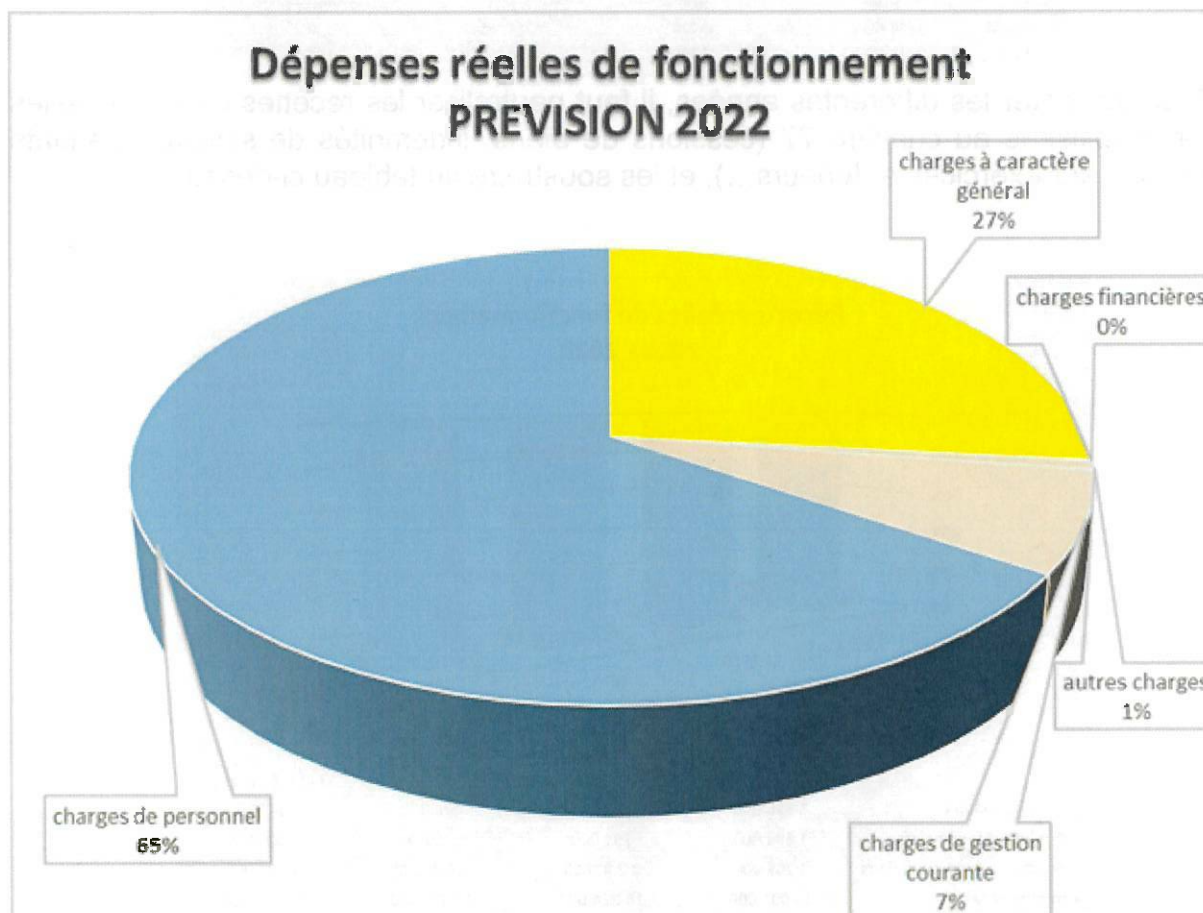
La différence de 113K€ par rapport à l'année 2021 s'explique par la diminution des dotations perçues (- 132 000€).

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Il convient néanmoins de préciser que les recettes sont traditionnellement sous-évaluées en cette période de crise sanitaire (cf. réalisés 2020 et 2021 supérieurs à leurs BP respectifs) ; à laquelle s'ajoute désormais une inquiétude liée au conflit russo-ukrainien. Les prévisions affichées sont donc prudentes.

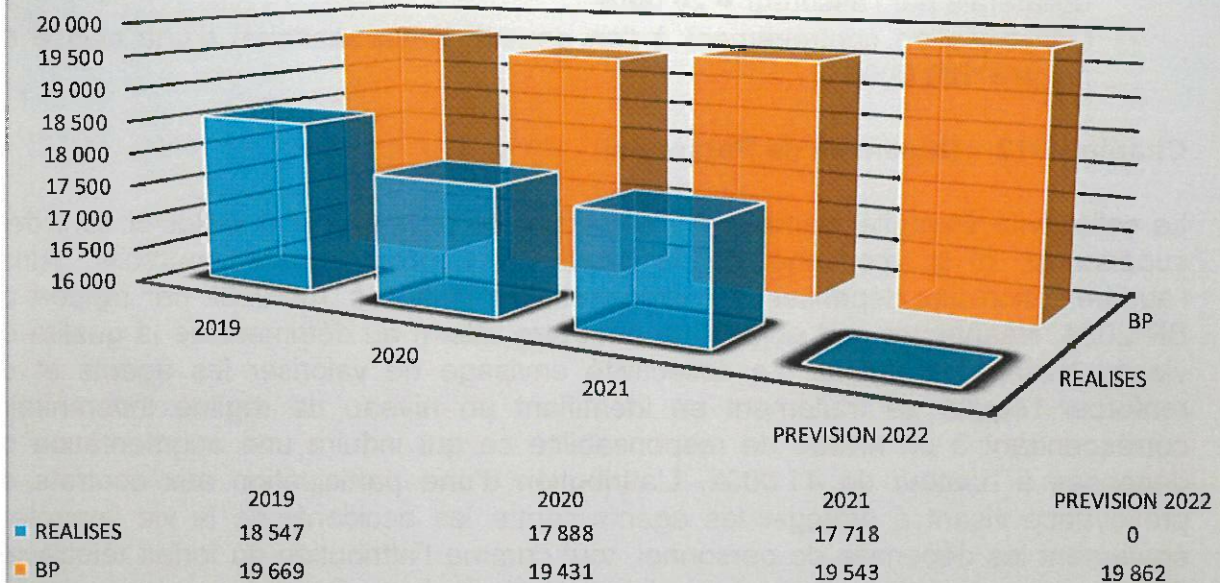
ii. Les dépenses

L'augmentation prévisible des dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par une hausse des charges à caractère général (011).

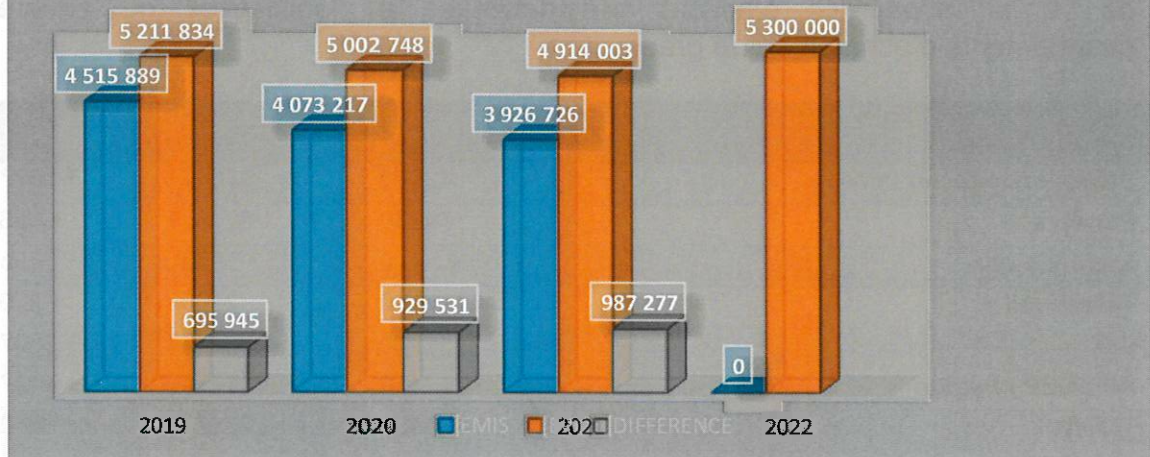


	2019	2020	2021	PREVISION 2022
BP	19 669 000€	19 431 000 €	19 543 000 €	19 862 000€
Réalisé	18 547 000 €	17 887 000 €	17 719 000 €	

Dépenses réelles de fonctionnement 2019 - 2022



CHAPITRE 011 2019 À PREVISION 2022 (EN K€)



Chapitre 011-Charges à caractère général (34)

Les charges à caractère général sont en hausse par rapport à 2021. Cela s'explique en grande partie par une augmentation de dépenses incompressibles comme :

- Les fluides (augmentation du coût de l'énergie) + **160 000 €**
- La prise en compte d'évolutions légales (loi EGalim qui impose 50% de produits durables et 20% de produits bio dans la restauration scolaire – produits plus onéreux) + **80 000€**

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

- L'augmentation de notre police d'assurance véhicules ~~decretée de manière~~ unilatérale par l'assureur + 20 000€
- L'organisation contrairement à l'an dernier (crise sanitaire) d'une classe de neige + 130 000€

Chapitre 012 – Dépenses de Personnel

La collectivité souhaite maîtriser les dépenses de personnel car celles-ci sont déjà supérieures à la moyenne de la strate. Cet objectif sera poursuivi. Ainsi, l'augmentation des dépenses de personnel sera limitée à 100 000€ par rapport au BP 2021. Néanmoins, cet objectif ne peut être atteint au détriment de la qualité de vie au travail des agents. La collectivité envisage de valoriser les agents et de renforcer l'équité de traitement en identifiant un niveau de régime indemnitaire correspondant à un niveau de responsabilité ce qui induira une augmentation de dépenses à hauteur de 41 000€. L'attribution d'une participation aux contrats de prévoyance visant à protéger les agents contre les accidents de la vie impactera également les dépenses de personnel, tout comme l'attribution du forfait télétravail. Enfin la mise en place d'une supervision psychologique visant à accompagner les agents face aux difficultés rencontrées dans leurs activités est une nouveauté appréciée dont le coût reste limité. La commune va ainsi renforcer l'accompagnement et la valorisation des agents sans détériorer ses finances.

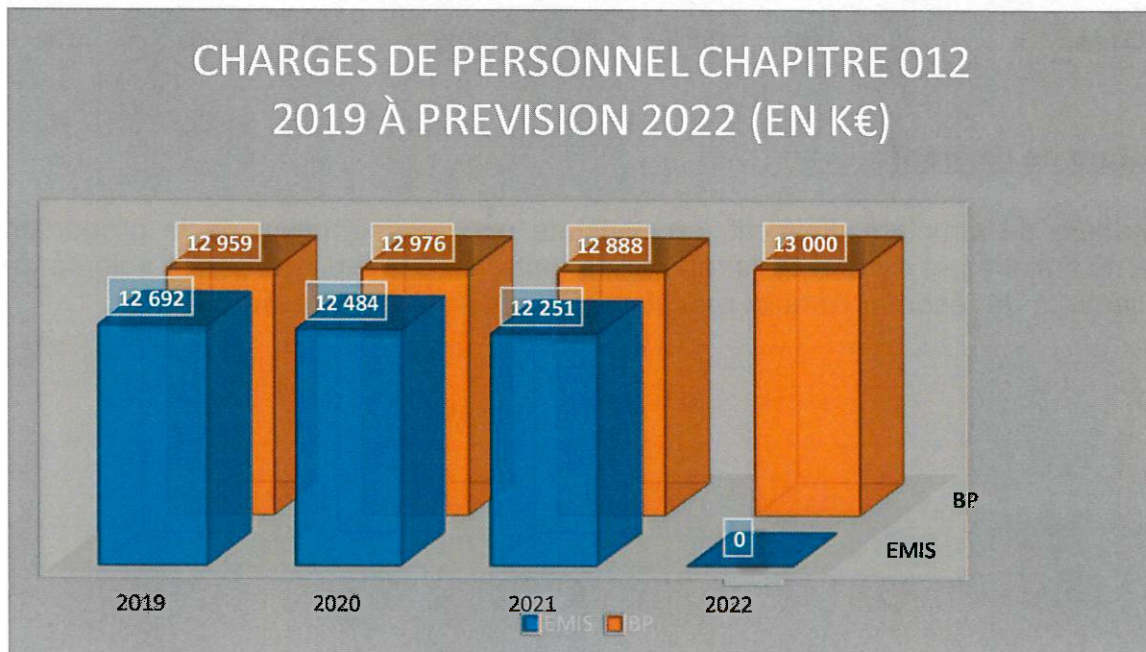
Il convient d'ajouter à ces choix politiques, un certain nombre de dépenses incompressibles telles que le versement du CIA (pour la 1ere fois puisque le RIFSEEP a été instauré en 2021), le versement d'indemnités élections ou d'heures supplémentaires pour les agents amenés à tenir les bureaux de vote dans le cadre de l'organisation des élections présidentielles et législatives ou encore les avancements d'échelon ou de grade.

	2021	Prévision 2022	2021/2022
Prévoyance et mutuelle	42070	58847	+16777
Pluriélya	79560	82792	+ 3232
Supervision	0	969	+ 969
Télétravail	0	2200	+ 2200
CIA	0	35070	+ 35070
RIFSEEP révision	0	41274	+ 41274
TOTAL	123651	223174	+ 99522

Etat des charges de personnel

DETAIL DES EFFECTIFS - données de la paie du mois de décembre										
Catégories	Données 2018		Données 2019		Données 2020		données 2021		données 2022	
	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Agents T et S et emplois accessoires	236	225,57	235	223,27	229	215	226	213,51	228	215,31
Non titulaires permanents	47	41,33	44	38,7	52	48	67	58,43	68	60,03
Assistants maternelles	20	20	22	22	20	20	18	18	18	18
Apprenti							1	1	1	1
Contrat d'accompagnement à l'emploi	7	6	4	3,6	0	0	0	0	0	0
Agents NT Non permanents	90	48,3	97	51,99	82	44	69	35,78	59	26,48
> dont agents techniques	26	18,97	27	21,34	25	20,61	28	23,06	19	14,26
> dont agents d'animation	56	26,91	64	29,86	55	22,87	32	7,92	32	8,42
> dont agents administratifs	2	1,96	1	0,21	4	3,5	4	3,5	4	3,5
dont collaborateur de cabinet							1	1	1	1
> dont intervenants	6	0,46	5	0,58	2	0,18	4	0,3	4	0,3
Total	400	341	402	340	383	326	381	326,72	374	320,82

DETAIL MASSE SALARIALE										
REMUNERATIONS BRUTES		8 837 025		8 804 415		8 664 188		8 505 170		9 009 700
Traitement de base indiciaire des T et S	5 014 883		4 996 970		4 975 446		4 769 172		4 750 000	
Indemnité de résidence - Supplément familiale - NBI	197 653		192 392		193 318		189 535		200 000	
Indemnités des titulaires	870 684		849 206		931 432		901 330		1 135 000	
> dont prime annuelle	312 704		309 050		311 486		297 705		310 000	
> dont heures supplémentaires	40 603		35 007		27 242		47 362		78 000	
> dont astreintes	41 210		35 097		23 519		20 923		28 000	
> dont prime installation	22 386		-		19 130		16 282		24 000	
> dont régime indemnitaire	453 781		470 051		550 055		519 058		695 000	
Rémunération des non titulaires	2 590 048		2 648 603		2 501 525		2 616 888		2 890 000	
> dont prime annuelle	118 076		120 979		121 952		119 609		124 500	
> dont AL petites et grandes vacances	255 578		259 074		251 616		241 201		271 000	
> dont assistantes maternelles	489 397		508 388		424 139		488 290		407 000	
> dont NAP hors CAE	87 504		0		0		0		0	
> dont TDM hors CAE	157 990		168 374		142 102		118 234		140 000	
Rémunérations emplois insertion	137 244		92 039		29 238		0		0	
Rémunérations apprentis							858		4 700	
Rémunération personnel extérieur (accessoires - percepteur)	26 514		25 206		33 229		27 407		30 000	
COTISATIONS SOCIALES		3 706 163		3 680 045		3 592 699		3 499 128		3 730 000
> dont Urssaf - cnfpt	1 495 895		1 523 997		1 476 398		1 458 201		1 600 000	
> dont Retraites	1 773 265		1 735 913		1 723 997		1 639 510		1 700 000	
> dont assedic	122 991		105 879		97 038		100 027		104 000	
> dont transport	146 869		146 733		142 608		140 327		150 000	
> dont FNAL	36 717		36 669		35 652		35 081		37 000	
> dont CDG	130 425		130 854		117 008		125 982		139 000	
Autres comptes du 012										
Contribution mutuelle et assurances statutaires		127 470		117 024		121 478		124 126		140 500
Contribution plurielya		81 940		79 770		86 417		79 560		82 000
Visites médicales CDG et autres expertises		5 784		8 277		5 100		29 691		5 000
Allocation assurance chômage		4 240		2 015		13 805		13 598		30 000
Capital Décès										
TOTAL 012		12 762 621		12 691 546		12 483 685		12 251 723		12 997 200



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

2019

2020

2021

2022

2021/2022

en %

	2019	2020	2021	2022	2021/2022
64111 rémunération des titulaires	5 189 362	5 168 764	4 958 707	5 068 951	1,02
64131 rémunération des non titulaires	2 648 603	2 501 525	2 616 868	2 913 869	1,11
autres dépenses	4 853 581	4 813 396	4 676 148	5 017 180	1,07
TOTAL	12 691 546	12 483 685	12 251 723	13 000 000	1,06

Chapitre 65 – charges de gestion courante RH

chapitre 65	2019	2020	2021	2022
indemnités	186062	189600	189254	190000
frais de mission	2049	0	397	400
formation	0	0	5000	15000
cotisations	32879	36521	37405	36864
TOTAL	220990	226121	232056	242264

Ce chapitre est en augmentation au regard de l'effort de formation consenti

2019

2020

2021

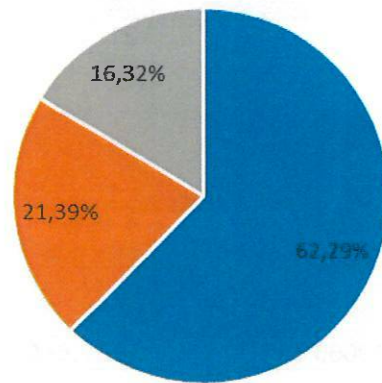
2022

	2019	2020	2021	2022
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	232 57.45%	225 58.90%	226 59.31%	233 62.29%
Agents non titulaires permanents	44 10.89%	51 13.35%	67 17.60%	80 21.39%
Agents non titulaires (vacataires)	128 31.66%	106 27.75%	88 23.09%	61 16.32%
EFFECTIF TOTAL	404 100%	382 100%	381 100%	374 100%

Structure de l'effectif

En matière de structure d'effectif, on constate une augmentation de la proportion d'agents titulaires et de non titulaires permanents. Cela s'explique par la volonté de la collectivité de résorber l'emploi précaire (cf. 2 graphiques ci-dessous).

Effectifs prévisionnels 2022



- fonctionnaires titulaires et stagiaires ■ agents non titulaires permanents
- agents non titulaires (vacataires)

Les évolutions de carrière

	2021	Prévisionnel 2022
Avancement de grade	6 293€	12 308 €
Avancement d'échelon	17 269€	12 386€
Titularisation (prime)	16281€	24 420€

En 2022, 24 agents sont concernés par un avancement de grade, dont 5 après réussite au concours ou examen, et 3 après présentation à la promotion interne. 12 agents seront nommés stagiaires cette année. La prime de titularisation 2022 représente 12 agents titularisés contre 8 en 2021.

Le temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collectivité s'est mise en conformité avec la loi concernant les 1607h. Les agents, à temps complet, travaillent ainsi 37h30 par semaine. Ce taux horaire engendre une attribution de 15 jours d'ARTT. Les cadres, quant à eux, sont assujettis au forfait cadre.

Ce projet résulte d'une démarche participative qui a rassemblé l'ensemble des services de la ville. Les partenaires sociaux ont également été associés tout au long du projet. L'organisation du temps de travail a été cadrée via un règlement du temps de travail qui se veut être un socle commun à tous les agents, dans un souci d'équité.

Le handicap

Les collectivités de plus de 20 équivalents temps plein doivent répondre à l'obligation d'employer des travailleurs en situation de handicap, des mutilés de guerre et assimilés, à raison de 6% de leurs effectifs. Sont pris en compte également les contrats de fournitures, de sous traitance ou de prestations de service avec des

entreprises adaptées. Les unités manquantes contraignent les collectivités à régler une contribution forfaitaire au titre du FIPHFP.

	2019	2020	2021	2022
Effectif déclaré	290	286	361	313
Nombre légal de bénéficiaires à avoir	17	17	21	18
Effectif bénéficiaires déclaré	13	13	15	15
Taux	4.48%	4.55%	4.16%	4.80%
Contrat de sous traitance ou achat de matériel	6983€	3453€	242.36€	
Contribution	17774.71€	19063.39€	9907.64€	

Il est difficile d'estimer à ce jour de manière plus précise la contribution. En effet, les déclarations se formulent en avril.

Il est à noter que la municipalité s'est emparée de ce sujet puisqu'elle a confié cette thématique à un conseiller municipal délégué et techniquement à un chargé de mission. A l'avenir, la pénalité infligée à la commune devrait donc diminuer ; la commune souhaitant développer le recours aux marchés réservés et à tout outils permettant aux personnes porteuses de handicap de trouver ou retrouver le chemin de l'emploi.

Les coûts de formation

Intitulé	Nombre d'agents	Tarif unitaire	Total
certiphyto	12	150	1800
recyclage grue axillaire R 490	1	840	840
FIMO	1	3500	3500
sensibilisation handicap	50	25	1250
surveillant baignade	1	200	200
BAFD/ BAFA	5	520	2600
AIDES BAFA	10	485	4850
agir contre la harcèlement entre enfants	15		600
les aménagements en ACM	40		1200
animer un CME	1	500	500
accueil et crise sanitaire	20		1200
Portage	20		300
massage	20		200
psc1	15	60	900
incendie	12		630
évacuation préparation			234
évacuation *2	15		1008
TOTAL			21812

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Les formations liées à l'informatique

Ciril	module enfance ALSH	10320
Ciril - Préparation budgétaire M57	Préparation budgétaire	650
Logiciel police		247,5
Orange	Téléphone	150
Logitude	logiciel cimetières	1635
Temps de travail		5130
Totem		510
TOTAL		18642,5€

Chapitre 65 – Autres charges de gestion Courante

Nous y trouvons les subventions habituelles aux associations, au C.C.A.S., à l'Office de tourisme, au SIVU et au groupe scolaire préélémentaire et élémentaire Immaculée Conception pour un montant de 745 K€.

Il convient d'ajouter cette année une subvention complémentaire au C.C.A.S. de 150K€ pour le Minimum Social Garanti ainsi que des abonnements de licences informatiques pour un montant de 51 K€. Il s'agira notamment de se doter de logiciels de gestion du temps de travail, de police municipale, de gestion de cimetières ...

La mise en place de ces logiciels devrait faciliter le travail des équipes et dégager à terme des économies d'échelle.

Les autres frais correspondent aux frais de missions, d'indemnités, de formation des élus, les créances éteintes et irrécouvrables pour un montant de 472 K€, portent ce chapitre à 1,4M€.

Le Chapitre 67 – Bourses, Prix et Charges Exceptionnelles

Aux dépenses habituelles de l'ordre de 45 000€, viennent s'ajouter les bourses aux permis (8K€) et les intérêts moratoires (40K€) ce qui porte ce poste de dépense à 98 K€.

Le Chapitre 68 – Provisions Créances douteuses

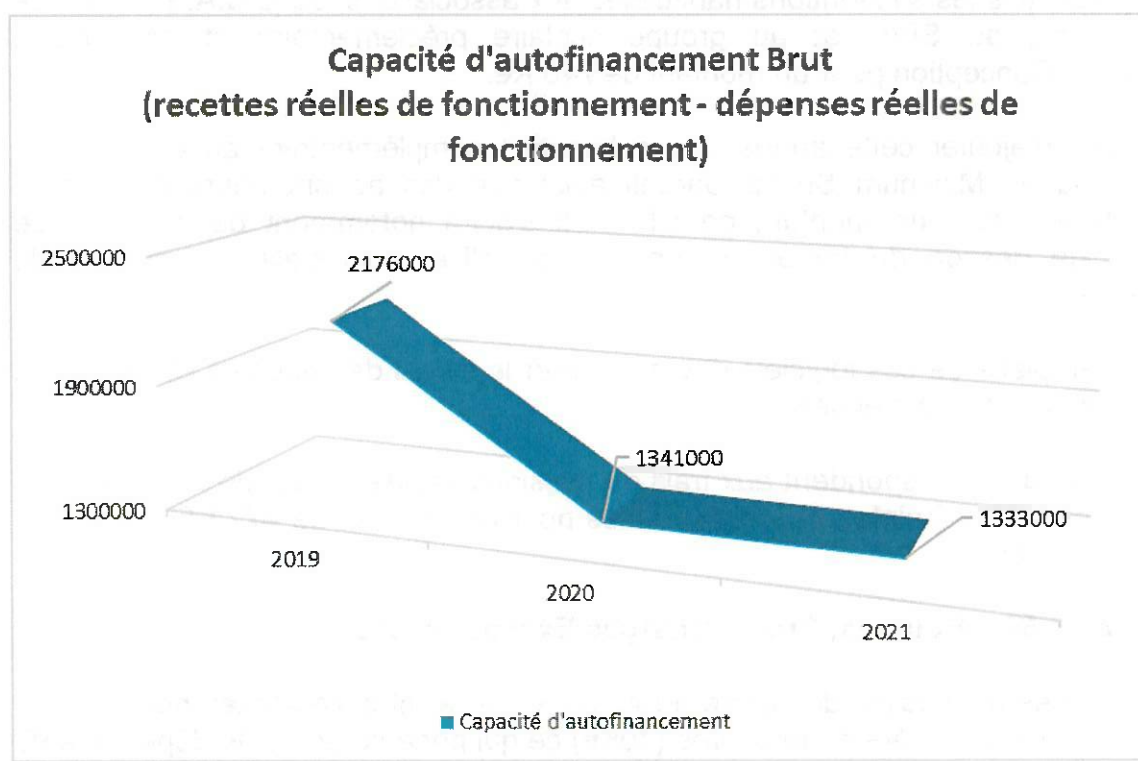
Une provision pour des créances douteuses nous est imposée depuis l'exercice 2021. Une provision avait été créée en 2021 pour un montant de 100 000 € et il a été repris sur cette provision un montant de 15 069 €. Nous prévoyons un montant de 20 000 € pour compléter la provision restante 2021 d'un montant de 84 931 €. La provision pour créances douteuses sera donc amenée à un montant de 104 931 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Dépenses	en K€	%
Chapitre 011	5 300	26,68%
Chapitre 012	13 000	65,45%
Chapitre 65	1 419	7,14%
Chapitre 66, 67 & 68	143	0,73%
TOTAL	19 862	100%

La capacité d'autofinancement

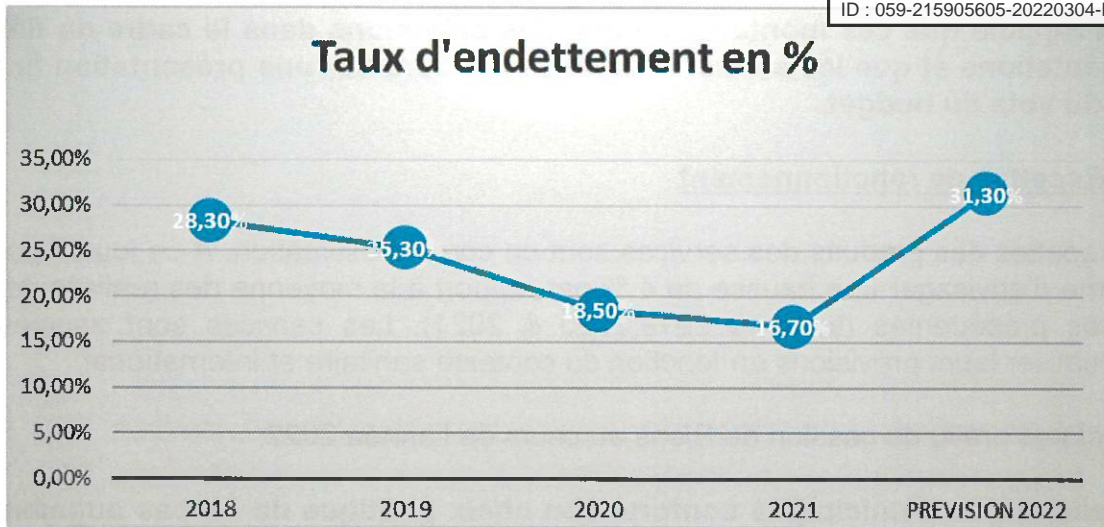
La capacité d'autofinancement correspond aux excédents de fonctionnement qui permettent le financement de l'investissement (notamment les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette).



La dette

	2018	2019	2020	2021	PREVISION 2022
Encours au 31/12	5 603 465 €	5 234 678 €	3 559 000 €	3 176 000 €	5 895 154 €
Taux d'endettement	28,3 %	25,3 %	18,5 %	16,7 %	31,3 %
Ratio/habitant	440 €	417 €	285 €	254 €	471 €

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

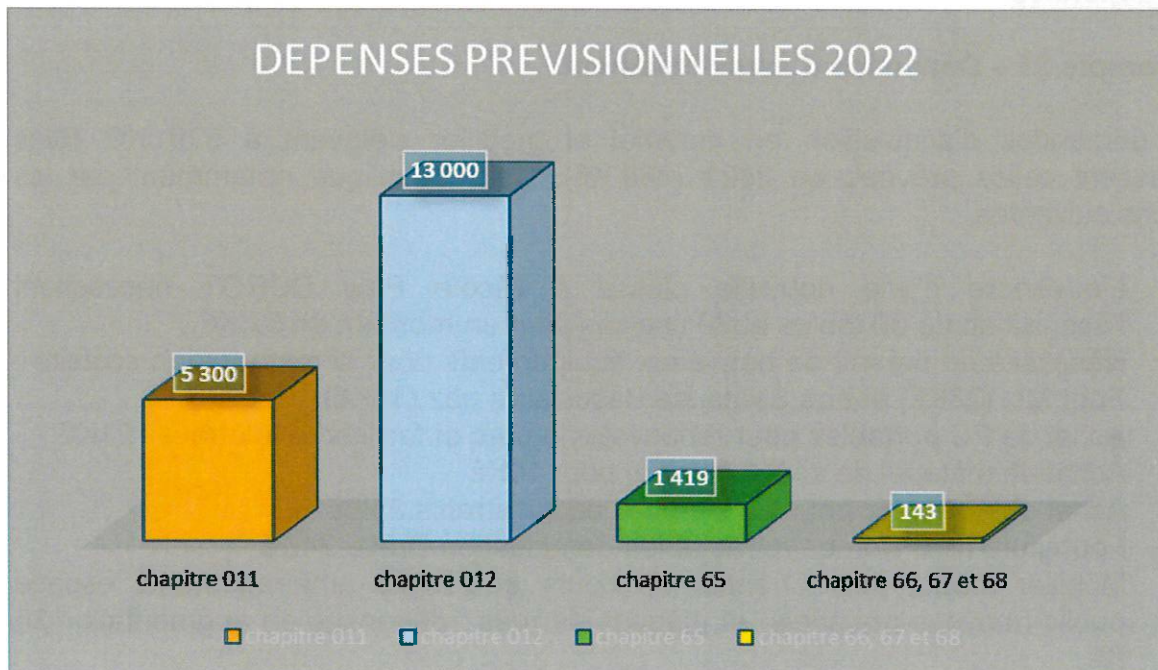


Le taux d'endettement = Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement.

Il détermine le poids de la dette restant due au 31 décembre de l'exercice. Il permet de mesurer le niveau de la dette par rapport au montant des recettes de fonctionnement.

Un nouvel emprunt de 3 000 000 € va être contracté en cette année 2022, il vient compenser l'abandon de la lettre d'engagement.

Il va permettre d'engager dès cette année des dépenses d'investissement lourdes qui seront couvertes partiellement, à terme, par des subventions.



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Il est rappelé que ces montants restent des prévisions dans le cadre du débat d'orientations et que les services travaillent encore sur une présentation finale lors du vote du budget.

Les Recettes de fonctionnement

Les recettes des produits des services sont en cours d'estimation. A ce jour, il paraît légitime d'envisager une hausse de 4 % par rapport à la moyenne des réalisés des 3 années précédentes (toujours 2019,2020 & 2021). Les services sont appelés à réactualiser leurs prévisions en fonction du contexte sanitaire et international.

Il n'est pas prévu de cession de Biens au cours de l'année 2022.

Par ailleurs, la municipalité conforte son choix politique de ne pas augmenter la fiscalité locale. Elle souhaite s'appuyer sur une gestion rigoureuse des deniers publics et renforcer sa culture de la recette.

Les recettes se décompose comme suit :

Produits des Services	1.2M€
Impôts et taxes	16M€
Dotations et participations	1.7M€

Section d'Investissement

Les dépenses

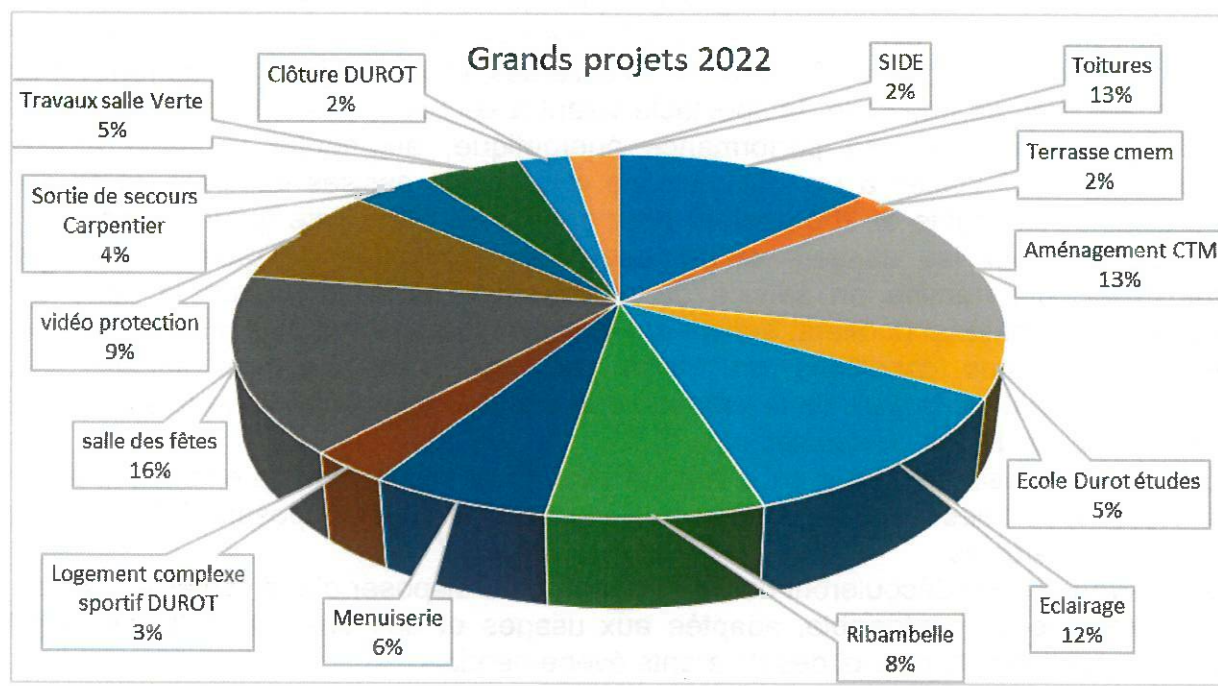
Le compte 21 – Dépenses d'investissement

Les demandes d'acquisition en matériel et mobilier s'élèvent à 529 K€. Elles dépassent celles prévues en 2021 (369 K€). Cela s'explique notamment par les raisons suivantes :

- L'ouverture d'une nouvelle classe à l'école Paul DUROT nécessitant l'acquisition de 30 tables et 30 chaises pour un montant de 5,6K€.
- Nécessité de prévoir de nouveaux équipements pour la restauration scolaire : Four Mix (28K€) et une Sauteuse Basculante gaz (18K€)
- Achat de PC portables pour renouveler le parc et faciliter le télétravail 21K€
- Achat de matériel de son et lumière pour 10K€
- Achat d'un serveur pour les services administratifs 25K€
- Fourniture de 6 Bornes rétractables Sécurisation Drève 24K€
- Mobilier urbain pour chantier en cours et Projets aménagements espace public (moyens matériels) et plaques de rues : dépenses en augmentation 25 K€
- Nacelle élévatrice pour l'élagage des arbres et la mise en sécurité des sites 31K€

Les projets

3 641 000 € sont identifiés pour les grands projets.



Voici en particulier les nouveaux grands projets identifiés et nécessitant une enveloppe complémentaire par rapport à 2021

	En K€
Salle des fêtes	490
Eclairage	370
Vidéo protection	280
Ribambelle	240
Travaux CTM phase 2	190
MO Durot	160
Travaux salle Verte	150
Sortie de secours Carpentier	120
Logement complexe sportif DUROT	90
SDIE	80
Clôture DUROT	80

Cela vient compléter le travail en cours sur la réhabilitation de notre patrimoine vieillissant.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
Et de la publication le :

Présentation des grands projets

Rénovation de la salle des fêtes véritable salle de spectacle

En 2021, dans le cadre de son programme politique de dynamisation de la commune par la culture et les événementiels, la ville a engagé une étude de programmation pour la rénovation et la réhabilitation de la salle des fêtes. L'objectif est de rénover la salle des fêtes en une salle de spectacle visant à sécuriser le site selon les normes en vigueur, améliorer sa performance énergétique, augmenter la jauge assise (passer de 327 places à un maximum de 435 places assises intégrant un gradin modulable rétractable et 700 debout) pour gagner en attractivité (pour les artistes), en confort pour les usagers et proposer des spectacles de qualité, avec en particulier, une remise en service du balcon. Une amélioration de la zone de stockage de matériel (lumière, sonorisation, décors) visant une plus grande praticité et de meilleures conditions de travail des agents est visée et intègre une augmentation de la largeur de la scène et une adaptation de la hauteur de scène aux différentes conditions de spectacles.

L'opération consiste à terme en la réhabilitation et la connexion (*via* extension) de la salle de spectacles avec le logement de fonction attenant proposant à terme une résidence d'artistes.

Les travaux qui en découleront doivent permettre de disposer d'une véritable salle de spectacles, écrin confortable, adaptée aux usages et aux besoins multiples de la programmation culturelle et des différents événementiels.

Rénovation de la salle verte

Fermée pour des raisons de sécurité, l'objectif des travaux visent à procéder à la mise en sécurité réglementaire du bâtiment permettant sa réouverture. Le temps des travaux sera mis à profit pour préciser la destination de ce lieu à terme et sa vocation au cœur du Parc de la Ramie.

Marché de Performance Globale des installations d'éclairage public et sportif, de mise en lumière et d'illuminations festives (de fin d'année)

Afin de disposer d'un éclairage public plus respectueux de l'environnement, peu énergivore avec un niveau d'éclairement la nuit plus respectueux de la biodiversité, la commune s'est engagée dans la mise en place d'un Marché Global de Performance à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 8 ans (01/01/2022 au 31/12/2029) permettant à terme, de réaliser 76% d'économie d'énergie sur le parc. Ce marché intègre l'amélioration et la rénovation du patrimoine : renouvellement et reconstruction d'éclairage public. Les économies générées pourront être évaluées et mises en lumière dans les prochains exercices budgétaires même si les hausses tarifaires de ces dernières années et mois pourraient ralentir ce retour sur investissement.

Vidéoprotection

Le démarrage et la finalisation des travaux pour le déploiement de 53 caméras sur 30 sites couvrant les entrées de ville et les axes principaux dans une logique de prévention sera effectif durant cette année 2022. Le Centre de Supervision Urbain - CSU sera mis en place, structuré et outillé pour un démarrage en amont de la mise en service de ce nouveau dispositif. A l'appui des 309 000€ de subventions déjà acquises et notifiées, d'autres démarches visant à compléter ces sources de cofinancement sont en cours et se poursuivront pour ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

« Ouverture » du complexe de Durot en entrée de ville, Avenue de la République.

Sans attendre la rénovation du complexe sportif Durot à venir dont les études devraient débuter en 2023, l'objectif est « d'ouvrir » les cônes de vues du site depuis l'entrée de ville par l'Avenue de la République et offrir ainsi des perspectives de vues sur la ville et sur notre complexe depuis cet axe.

Maison des Associations et du Service Numérique

L'accélération de la transformation numérique a été rapide depuis 2020 en raison de la crise sanitaire, qui a distendu les liens le service public et imposé une nécessaire adaptation (cours numérique pour les scolaires, télétravail pour les actifs, consultations diverses et variées en Visio impactant notre quotidien). Notre relation au numérique s'est renforcée et constitue un enjeu fort à l'aune d'une dématérialisation progressive et complète.

Fort de ce constat, les services collaborent avec nos partenaires institutionnels sur la mise en place initiale d'une Maison des Associations ; les récents échangés confortent la collectivité dans le souhait de faire évoluer ce projet vers une Maison des Associations et de Services Numériques. Des études et une concertation avec les opérateurs locaux viendront préciser à terme le contenu de ce lieu, ses outils et son mode de fonctionnement pour offrir aux Seclinois des services inscrits dans la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme répondant aux besoins exprimés.

Les études

Plusieurs études préalables au lancement de travaux seront lancées pour « border » le cadre d'intervention de la commune et phaser les projets dans le temps. Une étude avec des retombées immédiates espérées pour la première et un niveau de réalisation dès le début 2023 (les entrées de ville) et des retombées inscrites dans une logique PPI pour le Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) dans l'optique du décret tertiaire 2030.

→ Entrées de ville

L'objectif de cette étude confiée au CAUE et à la MEL est de créer une identité visuelle, architecturale, patrimoniale, esthétique intégrant une logique de mise en sécurité (éclairage public, ralentissement des automobilistes, traversées des modes doux) pour les 2 giratoires principaux (entrée Nord et Sud) ; 2 autres giratoires pourront intégrer cette étude.

→ Schéma Directeur Immobilier et Energétique

La ville de Seclin possède un patrimoine immobilier de 76 bâtiments sur 34 sites pour un total de 55 082 m². Ces bâtiments sont très diversifiés, dans les usages, modes de construction ou modes de gestions. L'étude vise à dresser une cartographie et une photographie de ces bâtiments, leur état général intégrant la performance énergétique, la qualité de l'air, l'accessibilité PMR et dresser des préconisations pour ce patrimoine (réhabilitation, déconstruction/reconstruction, vente...). Afin d'atteindre les objectifs de la convention des Maires pour le climat, il est nécessaire pour la collectivité de se doter d'une stratégie complète et transversale sur tous les aspects et enjeux d'un patrimoine immobilier. Cette stratégie partagée nécessite la mise en place d'un PPI phasé sur les capacités financières de la commune.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le :

Et de la publication le :

Les Recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 120K€

Subventions

Monument aux morts

Dispositif de soutien de la Région pour les travaux de rénovation du monument aux morts : 3K€. Subvention MEL : 8K€

Vidéo-protection

Fonds de concours de la MEL pour la création et l'extension ou le renouvellement des équipements : 100K€. Fonds Interministériel de la Préfecture (FIPD) pour le nouveau système vidéo-protection : 209K€

Emprunt

Un nouvel emprunt de 3 000 000 € va être contracté en cette année 2022, il vient compenser l'abandon de la lettre d'engagement.

Ce budget 2022 est un budget de transition car de nombreuses recettes vont être notifiées à compter de 2022 et ne pouvaient pas être intégrées dans la préparation budgétaire :

- Vidéo-protection 60K€,
- Monuments aux morts 7.8K€,
- Marché de performance global 513K€ (128K€/an entre 2022 et 2025 – hors fonds européens),
- Salle des fêtes 3.5M€ sur 2 ans (2023/2024),
- Salle verte 150K€ (2023),
- SDIE 60K€ (2023),
- Immaculée conception 50K€ (2022),
- Centre de vaccination 60K€
- France Services 30K€ (2022).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE

Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

ADOpte A LA MAJORITE

- 25 voix pour
- 8 abstentions : Éric CORBEAUX, Perrine DAL, Pierre DECRAENE, Cécile HUART, Antoine PACINI, Rachel PELLIZZARI, Sophie PRUNES-URUEN, Benjamin VANDEKERCKHOVE

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental délégué